

LE PETIT JOURNAL

S A I N T - J E A N N A I S

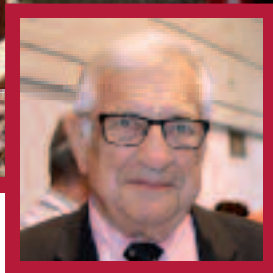
BULLETIN MUNICIPAL N° 2 • PRINTEMPS - ÉTÉ 2015



Journées de l'Environnement : les enfants ont exposé leurs créations



DOSSIER
Des finances bien gérées



VIE MUNICIPALE
Robert Veyret honoré



ZOOM SUR...
Le VVB médaillé

VILLAGE DE
SAINTE JEAN
DE MOIRANS

EDITO	03
DOSSIER : Budget 2015	04
TRAVAUX : Ce qui a été fait depuis un an	07
ACTUALITÉ : Déplacement de l'agence postale communale	08
VIE MUNICIPALE : Bienvenue à notre nouvelle Directrice Générale des Services : Sandra Boizot	10
CULTURE : Avis à ceux qui aiment la lecture : le Nichoir à livres est fait pour vous	11
ENVIRONNEMENT: Les Journées de l'Environnement	12
VIE MUNICIPALE : Robert Veyret nommé "Maire Honoraire"	14
PORTRAITS CROISÉS : Questionnaire commun	16
VIE MUNICIPALE : Une cérémonie placée sous le signe de la fraternité	17
PATRIMOINE : Petite histoire d'un bâtiment patrimonial : le "four à pain"	18
ZOOM SUR... : 2015 : une année exceptionnelle pour le Voironnais Volley Ball ! ...	20
CONSEIL DE VILLAGE : Auto-Pouce : l'auto-stop sécurisé démarre !	22
EXPRESSION POLITIQUE	23
VIE QUOTIDIENNE : Où et comment stationner au centre de Saint-Jean ?	24
ASSOCIATIONS, FÊTES ET ANIMATIONS	25
JEUX - CONCOURS : Voici les gagnants ! - Mots croisés	27





La Mairie est le premier Service Public de proximité. L'évolution constante des services publics, la remise en cause des compétences des différentes collectivités, la réforme de l'Etat, perturbent souvent nos repères dans le maquis administratif. Le recours de plus en plus fréquent aux procédures dématérialisées, à l'internet est sans doute apprécié des plus jeunes et des plus formés à ces nouvelles technologies mais présente aussi un réel obstacle notamment pour les plus âgés. Ainsi « l'Administration », qui, dans l'esprit du plus grand nombre, confond élus, fonctionnaires, organismes sociaux ou entreprises de services, est souvent remise en cause. Ces vives critiques de « l'Administration » ne sont sans doute pas sans lien avec l'accroissement constant du vote en faveur de l'extrême droite.

Dans ce contexte, nous entendons rester vigilants à ce que les Saint-Jeannais puissent bénéficier du meilleur niveau possible de services publics.

Deux orientations sont prises en ce sens :

- Nous veillons à ce que les services publics gérés par d'autres soient accessibles ou présents sur la commune. C'est, par exemple, ce que nous avons fait en intervenant auprès du Pays Voironnais, pour le retour d'un service de transport à la demande à Saint-Jean depuis janvier dernier. C'est ce que nous faisons au quotidien avec la Poste, qui maintient son agence postale communale dans la mesure où nous en assumons les frais de fonctionnement et la fourniture du local.
- Nous devons également faire en sorte que les services de compétence communale soient aussi adaptés et aussi efficaces que possible. C'est ce que nous avons fait en développant depuis la rentrée scolaire les « temps d'activités péri-éducatives » autour de l'Ecole. C'est ce que nous faisons chaque jour, avec l'ensemble des agents municipaux pour assurer la bonne administration communale.

Si nous voulons garantir un bon niveau de service public dans la commune, nous devons aussi veiller à ce que cela soit financièrement soutenable : c'est pourquoi un effort d'adaptation constant doit être poursuivi. Nous avons souhaité fonder ce travail sur une enquête auprès des usagers. Nous n'avons malheureusement reçu que 54 réponses (moins de 4 % du nombre de foyers). Il faut sans doute que les Saint-Jeannais s'habituent à être consultés !

Néanmoins, il a été clairement mis en évidence que l'état civil et l'agence postale étaient les deux services les plus utilisés. Ainsi, en concertation avec les agents concernés, nous avons donc décidé d'installer l'agence postale au rez-de-chaussée de la Mairie. Les locaux de la rue du 8 mai 45 devaient faire l'objet de travaux pour la mise en accessibilité, les mobiliers de la Mairie devaient être également adaptés. Il a donc semblé pertinent de procéder à cette adaptation qui doit permettre de faire quelques économies tout en gardant au moins la même qualité de service.

Cet exemple illustre notre volonté de garantir des services publics de qualité même si la mission est parfois délicate ainsi que le montre cette histoire vécue :

« Madame le Maire, c'est scandaleux, on ne voit jamais la police municipale à Saint-Jean !

- Je ne crois pas Monsieur, je travaille régulièrement avec les deux policiers municipaux que nous partageons avec Coublevie, et il me semble qu'ils sont régulièrement dans la commune ! »

Deux jours plus tard, une dame excédée : *« Madame le Maire c'est scandaleux, je viens de prendre un PV ; j'étais mal garée, mais juste pour dix minutes ; on dirait que la police municipale est sur notre dos ! ».*

Cette amusante anecdote met en évidence combien adapter le service public municipal doit être conduit sur une « ligne de crête » étroite : être performant sans être trop coûteux, mobiliser les outils modernes sans être déshumanisés...

Laurence Béthune, Maire



Budget 2015

Le conseil municipal du 24 mars a voté le budget primitif pour l'année 2015. Il détermine les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2015.



Situation financière

Une préparation solide

• Un audit financier

Conformément à notre engagement, un audit financier (sans dépense pour la commune) a été demandé à la trésorerie de Moirans-Voreppe sur les exercices 2009 à 2013. Les données ont été comparées avec des communes ayant la même démographie (2000 à 3499 habitants) en Isère et au niveau régional.

• Des conclusions satisfaisantes :

La situation globale est saine : un taux d'endettement faible, une capacité d'autofinancement élevée (même si conjoncturellement elle tend à baisser).

Des charges de fonctionnement inférieures à celles des autres communes.

Une capacité d'investissement globalement préservée. Cependant 9.2 M€ d'investissement entre 2012 et 2013 (gymnase, place, école...) ont utilisé la quasi-totalité des réserves constituées les années précédentes.

Une situation saine à surveiller

Le produit de la taxe d'habitation au profit de la commune (171 € par habitant) est supérieur à celui des moyennes départementales (113 € par habitant).

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (201 € par habitant) est inférieur à la moyenne départementale (210 € par habitant).

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (8 € par habitant) est inférieur aux moyennes départementales (9 € par habitant).

L'endettement représente 464 € par habitant, soit un niveau inférieur à la moyenne départementale (807 € par habitant).

En conclusion

En lien avec la politique d'économie nationale et la volonté de la commune de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, les recettes de fonctionnement communales augmentent moins rapidement que les charges malgré une maîtrise des dépenses de personnels. Ainsi, la capacité d'autofinancement tend à diminuer et la gestion globale est resserrée.

La situation demeure saine et maîtrisée. Elle est le résultat de toutes les politiques municipales menées depuis plus de 15 années.

Une concertation développée

Bien que non obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants, la municipalité a présenté pour la première fois lors d'un conseil municipal un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Cette analyse a permis de présenter le contexte économique national (baisse des dotations de l'État pour les communes), communautaire et local et de débattre des principales orientations budgétaires pour l'année 2015.

Un ajustement à la baisse des taux des impôts locaux

Pourquoi de nouveaux taux ?

Le Pays Voironnais va augmenter ses taux d'imposition ménages afin de financer l'intégration du Syndicat Intercommunal Scolaire du Voironnais (SISV qui gère actuellement une partie des équipements sportifs du territoire).

Taux du Pays Voironnais

	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	8.68 % ↗	9.10 %
Taxe sur le foncier bâti	1.65 % ↗	2.40 %
Taxe sur le foncier non bâti	7.15 % ↗	7.49 %

Afin de ne pas répercuter cette hausse sur les familles saint-jeannaises, la commune a voté la baisse des taux communaux :

Taux de Saint-Jean-de-Moirans

	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	13.96 % ↘	13.53 %
Taxe sur le foncier bâti	22.05 % ↘	21.37 %
Taxe sur le foncier non bâti	63.01 % ↘	61.06 %



Maintien des subventions versées aux associations

Nous affirmons que les associations sont essentielles à la vie publique et confirmons notre volonté de les soutenir dans leurs activités : elles créent du lien social, développent la vie sportive et culturelle.

Après un examen approfondi des demandes et à la suite des rencontres constructives avec les responsables, nous avons reconduit pour la majorité des associations le même montant de subvention qu'en 2014.

Pour répondre à des besoins de solidarité et de qualité de services rendus, deux structures ont vu leur montant augmenter : le CCAS et la crèche « Les P'tits Loups ».

Subventions 2015 aux associations

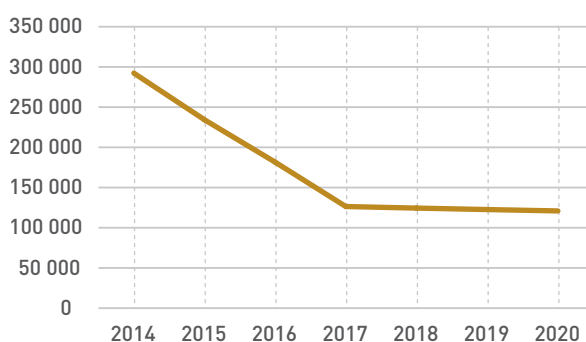
Associations	Montant 2015 en €
Amicale Boule Saint-Jean	255
Association Donneurs de Sang Voiron	136
Association Intercommunale Petite enfance	1240
Association Parents Elèves Ecole Privée	2332
Association Sportive Collège Vergeron	250
Bibliothèque	620
CCAS	20226
Club Athlétisme Moirans	1219
Comité Social Personnel	2300
Compagnie de la Sereine	700
Compagnie des Pincés à linge	306
Coopérative Scolaire	2680
Crèche Les P'tits Loups	86585
FCPE école publique	102
FNACA	100
Football club La Sure	3500
Karaté club	1669
Les nouveaux jardins de la solidarité	300
Lycée Pierre Beghin « Sur les traces de P. Beghin »	150
Lycée Pierre Beghin projet voyage Auschwitz	50
Lycée Pierre Beghin projet voyage Paris	50
MPT Fonctionnement	82000
MPT Accompagnement scolarité (suivant réalisation)	250
MPT Spectacle Noël (suivant réalisation)	500
Passiflore Tullins	100
Relais Assistantes Maternelles	8390
Secours Populaire	300
Société Chasse ACCA	109
Sou des Ecoles Laïques	1113
Tennis de table	655
Théâtre de l'arc en ciel	300
Union de pêcheurs	85
UNRPA	936
Voironnais Volley-Ball	2900

Un budget primitif 2015 réaliste et ambitieux

Baisse de Dotation de l'Etat

Pour Saint-Jean-de-Moirans, c'est 58 028 € de moins entre 2014 et 2015 et cette baisse va se poursuivre jusqu'en 2020.

Dotation Générale de Fonctionnement entre 2014 et 2020



Des dépenses au service des petits et des grands

- Un fort développement des activités périscolaires.
- La nécessité de rattraper les retards en entretien des bâtiments et voiries : les efforts engagés en 2014 seront poursuivis en 2015 (80 000 € pour l'entretien des bâtiments, 70 000 € pour l'entretien des voies et réseaux).

Des dépenses d'investissement préparant l'avenir pour un montant total de 2 726 929 €

- Acquisition bar et terrain centre village, révision du PLU, logiciels et mobiliers : **439 000 €**
- Travaux cimetière, mare pédagogique, cour d'école : **84 700 €**
- Travaux sur bâtiments : travaux de mise en conformité, accessibilité et gros entretiens (toitures), travaux pour économies d'énergie, restructuration Mairie, agence postale : **1 374 000 €**
- Travaux de voiries : Pont de la Morge (sécurité et amélioration piéton), travaux éclairage public (sécurité, mise aux normes et économies), voirie centre village : **735 129 €**.



Les travaux : ce qui a été fait depuis un an

A notre arrivée à la Mairie, nous avons trouvé une situation délicate, qui nous a contraints à entreprendre, souvent en urgence, nombre de travaux rendus indispensables, par un défaut d'entretien (bâtiments communaux), par une absence de mise aux normes mettant en jeu la sécurité des usagers (Centre socio-culturel par exemple) ou par la mauvaise exécution de ce qui avait été fait (Place de la Mairie ou la Maison de santé).

Ces travaux ne sont pas toujours visibles. Il nous a donc paru important, après une année, de vous en citer les principaux.

Centre socio-culturel

Sécurité

- Sécurité électrique (absence de prise de terre)
- Tribunes : modification de l'allée d'évacuation qui était mal placée
- Mise aux normes du local de stockage non conforme par rapport à la sécurité incendie
- Mise en conformité de l'alarme incendie
- Changement des portes (en cours)

En dehors de la sécurité

- Mise en place d'une régulation de chauffage
- Remplacement du chauffe-eau en cours (vétuste et en panne)

Accessibilité

- Création de 2 WC accessibles aux handicapés
- Réflexion sur le nombre de WC encore insuffisant
- Mise en place d'une rampe d'accès

Ecole

- Préau
- Accessibilité des WC (en cours)
- Rampe d'accès (en cours)
- Enlèvement des jeux devenus dangereux
- Réaménagement de la cour de l'école maternelle (prévu en août)

Maison Pour Tous

- Changement de la chaudière
- Barrière de sécurité à la sortie de la MPT commandée

Maison des professionnels de santé

- La dalle extérieure a été reprise suite à des infiltrations, malfaçons.
- Cet été : travaux de reprises des dégâts dus aux infiltrations

Place de la Mairie

- Mise en place d'une rampe d'escalier
- Remplacement des arbres morts par des arbres d'essence mieux adaptée (au titre de la garantie)
- Mise en place d'evergreen pour sécuriser les places de stationnement (1)
- Signalétique

Voirie

- Etude de l'aménagement du centre village en lien avec les habitants
- Pont de la Morge (2)
- Réaménagement du parking du Morel
- Réparation de l'affaissement vers le moulin (Pré Novel)
- Travaux sur Pré Novel (reprise des affaissements de chaussée) (3)
- Cordeliers : reprise de l'accotement

Cimetière

- Travaux de rénovation qui ont commencé début juillet (réfection des allées, réparation des murs intérieurs, nettoyage des concessions abandonnées, création d'une nouvelle ouverture pour rendre le cimetière mieux accessible aux pompes funèbres, remplacement d'un portail vétuste, mise en place d'un point d'eau supplémentaire)
- Mise en place du tri sélectif (4)

Entretien général de la commune

- En 2014, le fauchage a été fait trop tôt dans la saison, en avril, ce qui a contraint à faire trois passages donc un surcoût. Il nous a été reproché que ce n'était pas du fauchage raisonné. Décision, cette année, de retarder au maximum le premier passage et d'en limiter l'amplitude (pour des raisons environnementales) pour n'en faire que deux.

Eclairage public

- Lancement du marché pour rénover l'éclairage public.
- Mises aux normes des coffrets.

Signalisation routière

- Mise en conformité de la signalisation routière en cours



Déplacement de l'agence postale communale

En 2015, l'équipe de la majorité municipale a pris la décision de déplacer l'agence postale communale et de l'installer dans les locaux de la Mairie. Ce déménagement faisant débat au sein du village, il nous a paru important d'interroger Madame le Maire sur ce sujet sensible.

PJSJ : Madame le Maire, pourquoi une telle décision ?

Laurence Béthune (LB) : Il y a plusieurs raisons. Il y a quelques mois, nous avons lancé une enquête de satisfaction auprès de tous les Saint-Jeannais sur les services municipaux. Même si on peut déplorer le peu de réponses reçues, il est à noter que les services les plus utilisés sont l'accueil de la Mairie et l'agence postale.



Regrouper ces deux services dans un même lieu nous a paru judicieux et facilitateur des démarches administratives pour les usagers.

De plus, comme chacun le sait, les dotations de l'État vont progressivement diminuer dans les années à venir et il nous faut dès à présent anticiper ces baisses et réfléchir à des économies.

Installer l'agence postale dans les locaux de la Mairie, permet de libérer un local et donc de diminuer les coûts liés notamment au chauffage, à l'électricité, à l'entretien courant.

Enfin, les communes ont l'obligation, depuis 2005, de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite tous les établissements recevant du public, dont la poste et la Mairie. La nouvelle majorité municipale a décidé de respecter cette obligation et de mettre en conformité les bâtiments communaux. Le rapprochement de l'agence postale et de la Mairie permet de limiter l'importance des travaux et donc leur coût.

PJSJ : Qu'est-ce que cela va changer pour les Saint-Jeannais ?

LB : Le service aux usagers va en être amélioré, puisque toutes les formalités administratives pourront être faites en un même lieu. La continuité du service sera facilitée pendant les congés.

Cela va aussi permettre d'avoir des locaux et du mobilier accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Je précise que seul le lieu va être différent et déplacé de quelques dizaines de mètres. Les services restent les mêmes, les jours et les horaires d'ouverture ne changent pas. L'agent affecté à l'agence postale ne change pas non plus.

JSJ : Comment ce projet est-il né ?

LB : Lors du congrès des maires, nous avons entendu des témoignages très positifs de communes qui avaient déjà installé leur agence postale dans la Mairie.

Nous avons donc contacté les services régionaux de la Poste qui sont venus sur place étudier la faisabilité du projet.

Leur conclusion a été que cela était tout à fait possible. Nous avons très rapidement impliqué dans cette réflexion les agents municipaux concernés par le sujet (l'agent chargée de la poste et les agents d'accueil de la Mairie) auxquels nous avons confié la mission de proposer un nouvel aménagement de l'accueil, intégrant le guichet de l'agence postale.

Elles ont pu aller visiter des mairies (Coublevie, Vourey et Oyeu) qui avaient cette configuration et échanger avec les personnels concernés. Leur ressenti a été très positif et elles ont immédiatement proposé l'aménagement qui leur semblait le plus approprié (cf schéma ci-joint). Ce projet a été, depuis, validé par la Poste.

PJSJ : Quand cela sera-t-il effectif ?

LB : Le transfert sera réalisé début septembre, après des travaux d'aménagement de l'accueil.

PJSJ : Justement, parlons-en de ces travaux. Vont-ils pouvoir garantir la confidentialité ?

LB : il faut savoir que les missions de l'agence postale sont bien moins larges que celles d'une poste. Elles consistent dans la vente de timbres, l'affranchissement des envois, le retrait des recommandés et des colis. Pour les services bancaires, seul le dépôt de chèques et les petits retraits d'espèces sont possibles. L'agent municipal n'a pas accès aux comptes bancaires des usagers.

Le guichet de la Poste sera distinct de l'accueil de la Mairie. La confidentialité sera donc la même que celle qui existe dans les locaux actuels, selon la présence ou pas d'autres personnes dans les lieux.

PJSJ : Et la sécurité ?

LB : Cette question a bien entendu été évoquée avec les services de la Poste. Le rapatriement de l'agence mettra un terme au problème actuel de l'isolement de l'agent.

De plus, même si je ne peux vous dévoiler quelles sont les mesures qui seront prises pour assurer la sécurité, tous les moyens ont été mis en œuvre.

De toutes façons, une telle agence ne dispose pratiquement pas de fonds. Rappelons que ce n'est pas une banque !

En outre, nous travaillons actuellement sur le Document Unique sur les Risques Professionnels (document obligatoire qui n'avait jamais été établi à Saint-Jean). La conseillère en prévention des risques professionnels du Pays Voironnais, qui nous accompagne dans cette démarche, a par ailleurs souligné le bien-fondé de notre initiative. En effet, elle nous a confirmé que la présence d'autres agents est dissuasive pour des agresseurs potentiels.

PJSJ : Nous avons vu dans le budget que vous prévoyez de gros travaux dans la Mairie. N'est-il pas prématuré d'effectuer aujourd'hui des modifications dans l'espace d'accueil alors que le projet de réhabilitation n'est pas encore arrêté ?

LB : La Mairie n'est en effet pas adaptée, notamment la salle des mariages qui, en premier étage, n'est pas accessible par tous. Nous avons



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

le projet de la restructurer. Il s'agit pour l'instant d'un simple projet pour lequel nous allons lancer des études.

Les dépenses que nous engageons pour transférer l'agence postale consistent essentiellement en l'achat de nouveaux mobiliers qui seront bien entendu conservés, même après le réaménagement de la Mairie.

Le reste consiste en de menus travaux, destinés à améliorer le confort de travail de nos agents, et de l'accueil de nos administrés, que nous ne pouvons différer dans l'attente d'un projet qui n'aboutira pas avant plusieurs années. J'ajoute que dans le futur cahier des charges qui sera rédigé, la situation spatiale de l'accueil de la Mairie devra être maintenue.

PJSJ : Pourquoi ne pas avoir associé la population à cette décision ?

LB : Il n'y a pas de changement, à part le lieu. La continuité du service est assurée.

La concertation prend tout son sens quand il s'agit d'évoquer un véritable changement ou la création d'un nouveau service.

J'ai eu le « plaisir » de recevoir, le jour de mon anniversaire, une « lettre ouverte de vos administrés bien indignés », à laquelle était jointe une pétition de 218 signatures (mais pas de 218 personnes différentes, puisque certains ont signé plusieurs fois !).

Cette lettre ouverte, non signée, m'interpelle sur notre manque de « concertation, d'échange et d'ouverture ». Elle semble d'ailleurs ne pas avoir été portée à la connaissance des signataires de la pétition au vu de la date.

Ces valeurs de concertation, d'échange et d'ouverture restent des valeurs que nous revendiquons.

Nous avons fait une réunion publique le 9 avril dernier, aucune question n'a été posée sur ce thème. J'ai toutefois pris l'initiative d'exposer le projet à l'assemblée. Cela n'a pas soulevé de réaction.

Nous tenons des permanences un samedi sur deux à la Mairie, de 9 h 30 à 11 h 30. On y reçoit beaucoup d'administrés. Mais jamais un seul n'a évoqué ce déménagement.

Nous recevons sur rendez-vous chaque semaine.

Nous associons régulièrement les Saint-Jeannais dans les comités consultatifs.

Ce sont différentes occasions qui nous permettent de rencontrer les Saint-Jeannais et de les écouter. N'est-ce pas ça la concertation ?

PJSJ : Donc, malgré cette pétition, vous maintenez votre projet ?

LB : Bien évidemment. Il s'agit d'un projet mûrement réfléchi, dans lequel nous avons été accompagnés par des personnes compétentes, et qui vise à améliorer le service public.

D'ailleurs, ce projet a retenu l'attention du département, puisqu'une subvention conséquente nous a été allouée.

Rendez-vous donc en septembre dans le nouvel espace d'accueil de la Mairie !

Un peu d'histoire...

Malgré l'opposition de nombreux Saint-Jeannais, le 1^{er} juillet 2011, le Conseil Municipal a entériné la fermeture du bureau de poste et son remplacement, au 1^{er} décembre 2011, par une agence postale municipale. Cette agence est, depuis, tenue par un agent municipal, rémunéré par la Poste à hauteur d'un mi-temps.



Bienvenue à notre nouvelle Directrice Générale des Services : Sandra Boizot

Agnès Périgault, qui était notre Directrice Générale des Services (DGS), est partie au mois de février pour travailler dans une commune plus grande et plus proche de son domicile.

Après l'examen de plusieurs candidatures, nous avons retenu Madame Sandra Boizot, qui travaille donc à la Mairie depuis le mois d'avril, à notre plus grande satisfaction. Elle s'est très rapidement adaptée à son nouveau poste, à l'équipe des agents comme à celle des élus.

Ce changement est l'occasion d'une part de rappeler quel est le rôle d'une DGS, et d'autre part de faire connaissance avec elle.

Qu'est-ce qu'un Directeur Général des Services ?

Le poste de DGS est très important pour une mairie. Il assure la coordination générale des services et met en œuvre les décisions prises par les élus, avec lesquels il est en contact permanent. Il est parfois qualifié d'Homme-Orchestre de la mairie.

Ce poste est assuré par des personnes ayant des connaissances tant administratives que financières et juridiques.

Il aide à la définition des objectifs stratégiques de la commune et des projets, qu'il contribue à élaborer puis à mettre en œuvre.

Il s'agit donc d'un poste central dans l'organisation de la mairie, qui dispose d'une grande autonomie et est garant de la gestion des ressources financières, matérielles et humaines.

Le binôme Maire / DGS est donc un maillon essentiel au bon fonctionnement de la commune et nécessite une confiance réciproque.

C'est au regard de ces impératifs que le recrutement de Sandra Boizot est intervenu.

Qui est Sandra Boizot ?

Après une formation dans les finances et la comptabilité (DECF 1) et une spécialisation Licence Droit – Economie – Gestion, option « Organisation et management des collectivités », elle a travaillé durant quatorze ans dans la gestion d'entreprises du secteur privé, créant même sa propre société.

Elle est Directrice Générale des Services depuis quinze ans, travaillant dans une commune de l'Isère où elle a participé à son redressement financier, avant de pouvoir aider à la réalisation de ses projets : création d'un service jeunesse, de commerces de proximité, de logements communaux, d'une microcentrale hydroélectrique...

Avant de rejoindre Saint-Jean, elle a beaucoup travaillé à la mise en place de la nouvelle Métropole (Grenoble Alpes Métropole), notamment pour y favoriser l'intégration des petites communes et le transfert des charges.

Sur le plan personnel, cette mère de deux enfants, âgés de 22 et 15 ans, est passionnée de voyages. Elle s'investit, dès qu'elle en trouve le temps, dans la solidarité et l'aide humanitaire.

Quand on lui demande pourquoi elle a choisi d'être DGS, elle nous répond qu'elle aime que son travail et son engagement puissent améliorer le quotidien de chacun.

En résumé, elle se reconnaît « un

véritable sens du service public ».

C'était donc bien la personne qui fallait à notre commune !

Et quand on l'interroge sur ses premières impressions, sa réponse est « Saint-Jean-de-Moirans est un nouveau départ, une très jolie commune avec beaucoup de choses à faire ou juste à améliorer. Je suis contente d'avoir rencontré cette équipe municipale pleine d'enthousiasme et de dévouement ».

Gageons que la collaboration entre Sandra Boizot et notre commune sera longue et efficace. Pour améliorer votre quotidien !



Avis à ceux qui aiment la lecture : le Nichoir à livres est fait pour vous !

Depuis quelques mois est installé sur le mur de la Mairie, accroché à son crayon, côté Via Frossasco, le premier Nichoir à livres de la commune.

Il est facilement reconnaissable : c'est une petite maison au toit blanc et aux portes vertes... Mais à quoi sert-il ? Non pas à donner à manger aux oiseaux, non pas du tout... Il accueille vos livres, ceux que vous avez envie de partager avec d'autres.

Son objectif est de favoriser la lecture : y déposer un livre qu'on a aimé, en emprunter un autre en retour... C'est le principe du troc, mais du troc culturel, alliant lecture, citoyenneté et vivre ensemble...

Cela fait maintenant plusieurs mois qu'il est installé, et nul doute qu'il est bien utile : chaque semaine, de nouveaux livres sont déposés,

empruntés... On y trouve de tout : des romans historiques, des romans d'amour, des biographies, des manuels d'informatique, des annales de brevet et de bac...

Mais il se trouve bien seul : il ne lui manque qu'un voisin, qui accueillera les livres d'enfants... Patience, celui-ci est en fabrication, et trouvera également sa place, accolé à son crayon lui aussi, dans quelques semaines. Les enfants pourront à leur tour y déposer albums de jeunesse, bandes dessinées, magazines... Toutes sortes d'écrits qui favorisent la lecture et le plaisir de lire.

Il ne leur reste plus qu'à voler de leurs propres ailes ! Et c'est déjà bien parti !



Lecture pour les jeunes...

Tout près de l'école, à l'arrière du Centre socio-culturel, se cache la bibliothèque pour enfants. Oh, elle n'est pas bien cachée, on voudrait même qu'elle soit un peu plus visible bien qu'elle ne puisse pas accueillir trop de monde en même temps... Parce qu'il faut vous dire que les livres prennent toute la place ! Il y en a des petits, des grands, et même des géants. Tous ne sont pas très récents, mais quand on les a lus une fois, on peut goûter au plaisir de les relire !

Les livres sont adaptés aux enfants des écoles primaires, c'est-à-dire de 2 à 10 ans environ.

A certains moments, des enseignants, les personnes qui animent les activités périscolaires, les P'tits Loups ou des nounous y emmènent des enfants.

Si vous souhaitez y aller en famille, après l'école, une bénévoles vous accueille, vous conseille si besoin ou écoute vos suggestions... Pour l'instant, les permanences ont lieu le lundi de 17 h à 18 h.

Et parfois une affiche devant l'école vous annonce une animation spéciale, contes ou lecture partagée, un soir ou un samedi matin... Venez nombreux !

...et pour les moins jeunes aussi !

Coin pour les tout petits, presse, espace multimédia, jardinage, voyage, policier, horreur, amour, informatique, psychologie, cuisine, livres en gros caractères, BD, CD, DVD, revues et partitions... Tous les âges et tous les goûts sont les bienvenus à la Médiathèque George Sand de Moirans pour découvrir une offre qui se veut la plus large possible, tout en répondant aux exigences des bibliothécaires, car tout ne veut pas dire n'importe quoi.

Vous pouvez emprunter ou « consommer sur place », vous asseoir, discuter avec vos amis, vous poser au calme... La Médiathèque offre aussi des services numériques : accès Wifi gratuit, PC en libre-service (si c'est pour écouter de la musique, apportez vos écouteurs !), informations sur toutes sortes de publications via une page Facebook, une newsletter, un compte « Calaméo » (animations, club lecture, critiques). De temps en temps, il y a des spectacles, concerts, projections de cinéma.

La Médiathèque de Moirans est gérée par un SIEP, un Syndicat Intercommunal, auquel Saint-Jean-de-Moirans participe activement.

De ce fait, vous bénéficiez de tarifs très intéressants :

- Gratuit pour les moins de 18 ans,
- 7 € par an pour les étudiants et les personnes non-imposables,
- 17 € par an pour les adultes.

Attention, du 6 juillet au 24 août, la Médiathèque se met à l'horaire d'été : elle ne sera ouverte que les mercredis et les samedis...

Plus d'informations, de détails, et même le catalogue complet, sur le site web :

<http://mediatheque-moirans.fr>



Les Journées de l'Environnement

Les 10 et 11 avril derniers, la Mairie a organisé les Journées de l'Environnement, en coopération avec le Comité des fêtes de la commune de Coublevie.

Retour sur quatre temps forts qui ont rythmé ces journées sur Saint-Jean.

■ Exposition des réalisations des enfants de l'école publique et de la crèche

Avec la participation active des enseignants, de l'équipe de la crèche et des intervenants périscolaires, les enfants ont décoré des poubelles, fournies par la CAPV, et réalisé des sculptures monumentales.



Pendant le temps périscolaire, les enfants ont pu réaliser des fleurs, notamment avec des bouteilles en plastique. Le but était que les réalisations soient faites à partir de déchets (papiers et emballages).

Les sculptures et les poubelles ont été exposées dans la cour de l'école et au Square du clocher. Les fleurs ont été plantées dans les parterres de la place.

A l'heure de la sortie des classes, les parents ont pu admirer le travail de leurs enfants.



■ Soirée débat sur le changement climatique



Le samedi soir, se tenait une soirée débat sur le changement climatique, organisée par l'association « Ensemble pour Saint-Jean » et animée par Dominique Raynaud, directeur de recherche émérite au CNRS, membre du GIEC.

80 personnes, de Saint-Jean, Coublevie et La Buisse ont ainsi pu échanger sur ce thème.



■ Nettoyage des bords de la Morge avec l'association des pêcheurs



Les volontaires ont pu retrouver les pêcheurs, au bord de la Morge (au niveau du pont de la Patinière), pour un nettoyage utile : un camion a ainsi été rempli de déchets divers, allant des bouteilles aux enjoliveurs, en passant par des meubles, des pneus...



20 personnes ont donné de leur temps pour ce nettoyage : essentiellement des pêcheurs, une famille de Coublevie, une jeune fille belge de Voiron mais un seul Saint-Jeannais.

Nous pouvons rêver qu'un jour la prise de conscience de chacun fera que nous ne serons plus obligés de faire ce travail.

■ Ballade-découverte dans Saint-Jean

Invitation avait été faite à l'ensemble des Saint-Jeannais pour une ballade dans le village. Une trentaine de personnes ont ainsi pu suivre le parcours préparé par le comité consultatif agriculture-environnement, qui, à travers les rues du village puis les champs, les a emmenées jusqu'au site sur lequel sera bientôt creusée la mare pédagogique, à côté de la plateforme sportive.

Michel Buenerd, de l'association le Pic Vert, en charge de la mise en place de cette mare, a exposé le projet et sa future mise en œuvre. La maison pour tous, qui aidera à son entretien, était également représentée, tant par son animateur et par des ados.



Vincent Gensburger et Michel Buenerd.

En conclusion, les Journées de l'Environnement 2015 ont été une première expérience de travail en commun avec les communes voisines qu'il faudra amplifier et améliorer pour 2016.

Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent venir dès l'automne 2015 apporter des idées et leur engagement pour que les Journées de l'Environnement de 2016 soient plus riches.

Nous continuerons à travailler avec Coublevie et La Buisse.

L'Union des pêcheurs

L'Union des pêcheurs procède au nettoyage des bords de la Morge, une fois par an. Cette fois, elle aura reçu l'aide d'habitants dans le cadre des Journées de l'Environnement. L'occasion de présenter cette association.

Fondée en 1929, l'Union des pêcheurs est une association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Elle s'occupe de la pêche sur les communes de Saint-Jean-de-Moirans, Moirans, Voreppe et La Buisse. Le nombre d'adhérents est d'environ 250, dont une vingtaine de Saint-Jeannais.

Le domaine de l'association comporte plus de 30 km de rivières : Isère, Morge, Paluel, Gorgeat, Roize, Voluise, Pommarin... et des étangs : Mayoussard, Pied de Roize, Goureux, Cyprés.

L'association est réciprocaire, c'est-à-dire qu'avec la carte de pêche, ses membres peuvent aller sur pratiquement tout le département.

En ce qui concerne Saint-Jean, il y a assez peu de rivières ou ruisseaux péchables. Un ou deux déversements en truites de plus de 23 cm sont faits sur la Morge au niveau de la Patinière.

L'union est associée avec le club de pêche à la mouche « Nature évasion » qui donne des cours les mercredis de 18 h 30 à 20 h à Vourey.

Pour acheter une carte de pêche, il suffit de se rendre sur le site www.cartedepeche.fr et de se laisser guider.

L'Union organise un concours de pêche à la truite dans le parc Martin à Moirans, ainsi qu'un concours de sociétés fin juin à l'étang du Pied de Roize.

Un espoir : le futur contrat de rivière Fure Morge qui devrait être bientôt signé avec des améliorations prévues sur la Morge.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter son président, G. Casserini.

Robert Veyret nommé "Maire Honoraire"

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 16 septembre 2014, de demander au Préfet d'octroyer le titre honorifique de Maire Honoraire à Monsieur Robert VEYRET. Celui-ci a, en effet, été premier adjoint dans notre commune de 1971 et 1977 et Maire entre 1977 et 2001 (et conseiller général du canton de 1976 à 2015).

Comme chacun le sait, il a beaucoup œuvré pour notre commune, qui, sans lui, ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Le Préfet a bien entendu accédé à notre demande et nous avons eu le plaisir, le 29 mai dernier, d'honorer Robert VEYRET en fêtant avec lui cette distinction, ô combien méritée.

C'était l'occasion de l'entendre retracer son parcours et rappeler les temps forts qui ont marqué sa vie politique, dans un discours que nous avons souhaité partager avec vous, en le reproduisant dans son intégralité.

Monsieur le Président de la CAPV,
Monsieur le vice-président de la CAPV,
Mesdames et Messieurs les Maires et adjoints,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Chers Amis,

Merci Madame le Maire, Chère Laurence, pour l'organisation de cette cérémonie et les paroles très amicales et très chaleureuses que vous venez de prononcer.

Merci Madame le Maire, chers nouveaux élus pour votre délibération qui m'accorde ce soir le diplôme et l'écharpe de Maire Honoraire.

Merci à toi Didier, à toi Philippe pour vos témoignages, bien trop élogieux animés par quelques bonnes formules, de bonnes histoires et anecdotes dont vous avez le secret.

Merci à toi Henri. Au fil des années, j'ai très vite compris que celui qui est fidèle dans les moindres choses l'est aussi dans les grandes. Oui Henri tu es de ceux-là. Ton enthousiasme authentique au travail pour la réussite des programmations en tous genres, l'élaboration d'un budget, ta plume experte, ton engagement, la conduite de la commission assainissement avec la réalisation d'Aquapole, ton attachement à l'école publique, ton souci permanent de voir les gens rassemblés, les ressentir heureux, les accompagner par des petites choses. Tu sais faire tout cela, les grandes choses, les petites choses, la petite histoire, la petite chanson, les parties de cartes, les parties de boules, les rencontres avec les amis et ton amour pour la région Voironnaise avec ton Paviot, ton Saint-Jean. Merci Henri pour tout ce que tu as réalisé pour cette commune et le Pays Voironnais.

Merci à vous tous, élus, amis, parents, présidents qui avez répondu à cette invitation. Votre présence me fait chaud au cœur car j'entretiens avec vous et à des titres divers de profonds liens d'amitié.

Ces nombreux mandats d'élu deviennent peu à peu une histoire, le temps d'une génération, une façon

de vivre ensemble, un respect et une écoute dans l'échange, les accords et les oppositions aussi.

Chers Amis,

Le 29 mars dernier la boucle s'est donc bouclée pour moi, cette date inscrit le mot FIN à un important chapitre de ma vie publique.

J'ai aimé vivre cette longue mission avec les Saint-Jeannais en Mairie de Saint-Jean, le canton, le département. J'ai aimé votre commune et tous ses habitants. Par devoir j'ai respecté leurs sensibilités, leurs opinions, leurs caractères, leurs questions parfois complexes et souvent très attachantes.



J'ai entendu leurs confidences, leurs secrets, j'ai compris leurs souffrances quelques fois. J'ai partagé souvent leurs joies et leurs peines, j'ai vu tous ces gens dans leurs villages, au travail, avec leurs élus, dans la fête, dans leurs associations et j'ai entendu leurs cris joyeux dans les bons moments des choses de la vie.

Engagé très jeune dans le syndicalisme puis dans la politique, j'ai eu la chance de vivre une mission publique passionnante, exaltante bien au-delà de ce que je pouvais imaginer.

La chance d'avoir pu côtoyer des maires, des élus, des présidents, des responsables, des officiels, des

chefs d'entreprises, des guides, des hommes et des femmes acquis à la vie associative, la vie au pays, la vie militante. Cette école de la vie, cette belle histoire restera toujours à mes yeux ce qu'il y a de plus précieux pour pouvoir exercer pleinement et efficacement les missions les plus complexes et souvent délicates.

Quelle richesse !

Dans le même temps se poursuivait le vent de la vie, ses refrains, ses couplets et j'épousais au hasard de la vie, Saint-Jean-de-Moirans. Ses cerisiers, ses paysages, ses coteaux et sa plaine, ses vignobles, ses fermes et ses usines, sa place, ses fontaines, son lavoir, ses coins de rues, ses quartiers. Puis assez vite ses habitants, des responsables, des amis.

C'est dans ce contexte qu'un jour de printemps 1971, les urnes ont inscrit une évolution, une vue différente des choses, des rapports nouveaux portés par de nouvelles générations. Après avoir flirté sur quelques différences bien entendu, l'équipe municipale du printemps 71 fut très vite soudée sous la présidence de Monsieur le Maire Antoine Veyron.

Antoine Veyron et ses colistiers avaient souhaité un accord de deuxième tour, il en fut ainsi, furent alors élus Jean Ballon, Jacques Levere, Marie-Alberte Macari, Alain Tardy. Ils prirent de suite des responsabilités et Monsieur Antoine Veyron me proposa le poste de premier adjoint et ce nouveau conseil municipal se mit au travail.

Très vite, une nouvelle se répandit dans toute la contrée, il fallait réagir, ce n'était pas un rêve, il fallait s'organiser.

L'autoroute A48 Grenoble-Bourgoin allait couper en deux la commune, allait bouleverser la nature et la paisible et tranquille vie saint-jeannaise. Il fallait accepter. Le sud-est de la France, la région Rhône-Alpes devait évoluer et construire son réseau autoroutier. Sur 5 km la trouée en plaine,

en coteaux et dans le village fut sans pitié. Les choix sans concession. Il fallut très vite rassembler, s'organiser, mettre en place un comité de défense avec bureau, commissions, assemblée générale.

Ce furent des textes, des délégations, des négociations. Pendant près de 4 ans ce fut le combat et l'espoir. La population réunie devait faire un sans-faute pour adapter la vie locale à la nouvelle infrastructure.



Ce rassemblement des Saint-Jeannais et son collectif fut exceptionnel, il devint sans nul doute un évènement fédérateur pour les investissements futurs et pour la vie saint-jeannaise. Ce fut aussi un message de confiance de la part des habitants.

Sur le plan de la gestion communale, ce fut très vite le temps des réseaux (eaux usées – eau potable – maintien des fontaines associatives), la liquidation des tissages de la Patinière avec la remise des maisonnettes aux habitants de cette cité, le programme d'habitat social de Monteuil, la disparition de la carrière qui servait de dépôt d'ordures remplacée par un foyer logement et des villas sociales, le Centre socio-culturel, les écoles Vendémiaire et Floréal, l'installation des sapeurs-pompiers à la Mirabelle et la rénovation totale de ce même quartier.

Ce furent aussi l'entrée officielle de la commune comme partenaire pour l'extension de l'entreprise Thomson, les premières négociations foncières pour la création de la zone dite Centr'Alp2, la restructuration de tout le secteur Paviot-Patinière en accord avec la ville de Voiron. L'entrée de la commune dans la CAPV, la défense constante des zones agricoles dans les POS et surtout le projet de la Maison Pour Tous, cette Mirabelle devenue, je crois, le poumon social et culturel de notre village.

Comme vous le savez, ces actions n'ont pu être menées toutes ces années que grâce à un Conseil Départemental proche des préoccupations, réactif et en constante écoute des évolutions de notre territoire, jouant son rôle de solidarité envers tous et de cohérence territoriale.

Cette énumération, cette belle aventure pourrait se poursuivre par une évocation concernant la multitude de sujets les plus divers et notamment ceux concernant la vie quotidienne des Saint-

Jeannais.

Mes collègues élus depuis 1971 et toutes ces années sont aujourd'hui présents. Ils témoignent par leur présence de toute cette évolution, de l'importance et du rôle qu'ils ont joué pour que Saint-Jean-de-Moirans s'inscrive dans une démarche moderne, tolérante et de progrès constants. C'est à eux que revient aussi cette distinction honorifique. Elle correspond à la volonté légitime d'exprimer la reconnaissance de la nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens.

Je tiens à partager cette soirée avec tous ces élus et leurs qualités qui ont jalonné leurs parcours.

Ensemble ce furent des temps forts de la vie locale, ce furent des rencontres, l'apport des idées de chacun, nos différences aussi qui venaient ressourcer les volontés, les solidarités, l'enthousiasme, le courage, les combats parfois et les réussites souvent.

Ces réalisations nombreuses s'ouvrent presque naturellement à celles et ceux qui animent la vie locale d'aujourd'hui. Toutes ces réalisations communales sont bien entendu le fruit du travail, du suivi, de la compétence des personnels qui portent les valeurs de solidarité, d'intégrité, de disponibilité au service des populations. Qu'ils en soient remerciés et complimentés.

Avec une mention spéciale pour Monsieur André Reverdy, DGS pendant 23 ans, qui fut un collaborateur précieux pour nous tous par ses qualités, son professionnalisme et son contact actif et discret avec la population. Merci Monsieur le Greffier, c'était le petit qualificatif amical devenu la coutume dans les multiples rencontres qu'il entretenait avec de nombreux Saint-Jeannais.

Aujourd'hui, chers Amis, Saint-Jean-de-Moirans continue à se construire, à prendre toute sa place dans le Pays Voironnais, Saint-Jean évolue dans cette belle région, porté par des gens généreux, dynamiques, ouverts, des hommes et des femmes pleins de bonne volonté.

A souligner alors le rôle exceptionnel joué depuis longtemps déjà par des responsables d'associations présents chaque jour dans de nombreuses activités locales. Ce sont eux aussi qui ont fait bouger les choses, bouger

cette commune par le sport, les activités sociales et culturelles.

Bravo à tous, vous avez su mélanger les âges et les genres, vous avez su organiser les fêtes, les compétitions, les joies et les temps forts de la vie locale. Je vous en félicite et merci d'être là et très nombreux.

Cette rencontre, cet honorariat qui vient d'être conféré par arrêté préfectoral et par vous Madame le Maire, Chère Laurence et l'ensemble de votre conseil est un moment privilégié, un temps d'émotions aussi à l'écoute de votre allocution et des mots choisis qui ont accompagné cette reconnaissance symbolique.

Mais je sais Madame le Maire, pour en avoir discuté avec vous, à plusieurs reprises, que le mandat de Maire est celui qui est certainement le plus passionnant, vous-même l'avez investi avec beaucoup de disponibilité, de mobilisation, de dévouement au service de tous. Vous le faites sans esprit partisan, animée par la volonté de servir l'intérêt général. Avec votre conseil municipal vous avez jeté les bases de l'avenir, anticipé les changements et les habitants mesurent d'ores et déjà ces volontés nouvelles et la confiance s'est installée au pays. Je vous en félicite.

Voilà Mesdames et Messieurs les Maires, chers collègues et amis mon regard sur toutes ces années au service de cette commune, de ce canton et de notre département. Je tiens à vous exprimer chaleureusement et sincèrement ma profonde gratitude à vous tous pour ces moments vécus ensemble et vous le comprendrez avec une mention particulière dans le soutien et la défense des services publics, de l'école de la République et au service et à l'écoute des gens. Soyez tous remerciés.



Questionnaire commun

Chaque nouveau numéro du « Petit Journal Saint-Jeannais » est l'occasion de faire plus ample connaissance avec des élus, agents municipaux ou habitants. Pour cela, nous avons choisi de faire un questionnaire commun dont certaines questions sont directement issues du célèbre questionnaire de Bernard Pivot.



De gauche à droite : **Didier Kioulou (DK)** : Conseiller Municipal Délégué au CCAS et à l'animation culturelle, **Patricia Rouveyre (PR)** : Adjointe en charge de l'enfance et de l'éducation et **Marie Agulhon (MA)** : agent d'accueil de la Mairie

Présentez vous en trois lignes maximum :

Marie Agulhon

« J'ai 53 ans, 3 enfants et 3 petits enfants
J'aime la vie, le sport, la moto ».

Patricia Rouveyre

« J'aime la nature, le monde animal, la beauté des paysages de montagne, mais aussi de l'océan. On y évite ce que je n'aime pas : mensonge, hypocrisie, méchanceté. Dans mon travail comme dans ma vie, je lutte pour la justice et le respect des droits et de la dignité de tous, et cela englobe les animaux ».

Didier Kioulou

« J'ai 57 ans, une femme et 2 enfants que j'adore. Je suis Saint-Jeannais depuis 30 ans. Je fais partie de la chorale et de la troupe théâtrale de la Sereine et j'essaie de faire au mieux les missions que les Saint-Jeannais m'ont confiées : le CCAS et l'animation culturelle ».

Si vous étiez un animal ?

MA : Un aigle
PR : Une louve
DK : Un chien

Proverbe que vous aimez ?

MA : N'oublie pas ton sourire, car il fera plaisir aux gens que tu aimes et emmerdera ceux qui te détestent
PR : Les bons comptes font les bons amis
DK : On a toujours besoin d'un plus petit que soi

Le premier mot qui vous vient à l'esprit commençant par la lettre H ?

MA : Humain
PR : Horreur
DK : Handicapé

La qualité que vous détestez ?

MA : Méthodique
PR : Raisonnable
DK : La perfection

Le défaut que vous préférez ?

MA : La prudence
PR : L'oisiveté
DK : La gourmandise

Quel est votre film préféré ?

MA : Le pacte des loups
PR : L'homme qui murmurait à l'oreille des chevaux
DK : Le cercle des poètes disparus

Le mot que vous détestez ?

MA : Trahison
PR : Dictature
DK : Racisme

Le métier que vous n'auriez pas aimé faire ?

MA : Président
PR : Commercial
DK : Sous-marinier

Si le buste de Marianne pouvait être un homme ou une autre femme, qui choisiriez vous ?

MA : Catherine Deneuve
PR : Pierre Mendès France
DK : Jean Moulin

Quelle est votre drogue favorite ?

MA : La moto, le sport
PR : Mon fils
DK : Le café

Quel est l'événement qui vous a le plus marqué ces dix dernières années ?

MA : Attentat du 11 septembre 2001 et le tsunami en 2004
PR : L'élection d'Obama à la présidence des Etats-Unis
DK : La réussite de mon fils au CAPEPS

Votre pire cauchemar ?

MA : Les fantômes
PR : Une araignée qui se précipite sur moi
DK : La France en guerre

Vous avez une heure à perdre, que faites-vous ?

MA : Je lis
PR : Je m'occupe de mes fleurs
DK : J'apprends mon rôle au théâtre

Votre chanteur ou chanteuse préféré(e) ?

MA : Michel Sardou
PR : Francis Cabrel
DK : Jean Ferrat

Votre juron favori ?

MA : Zut
PR : Punaise
DK : Merde

Quel est votre acteur ou actrice préféré(e) ?

MA : Daniel Graig
PR : Romain Duris
DK : Bourvil

Vous avez une baguette magique, que faites-vous ?

MA : Ce qui manque à l'homme ce don de l'humanité, d'altruisme, et cela aucune baguette magique ne pourra rien changer
PR : Je supprimerais la souffrance, chez les hommes mais aussi chez les animaux
DK : Je déclare la paix !

Si vous étiez un vêtement ?

MA : Une robe
PR : Un paréo
DK : Un short

Quel est votre plat ou dessert préféré ?

MA : Je n'ai aucune préférence dans les plats ou desserts
PR : La salade de riz au thon
DK : Le raisin

A vous le mot de la fin !

MA : A plus tard
PR : Joie de vivre !
DK : Bonheur

Une cérémonie placée sous le signe de la fraternité

Le 8 mai dernier, les hasards de l'histoire et du calendrier nous ont conduits à célébrer, après avoir commémoré le début d'un conflit en 1914 lors des nombreuses cérémonies qui ont marqué l'année dernière, la fin d'un second conflit, le 8 mai 1945, dont nous fêtons le 70^{ème} anniversaire.

Vous étiez nombreux à assister à cette cérémonie, pour écouter notamment le discours prononcé par Madame le Maire, très émue, et la chorale composée d'enfants de l'école Vendémiaire et des adultes de la Croche-Chœur, dirigée par Geneviève Kioulou.



Si la guerre fut l'occasion de la négation la plus absolue des idéaux issus de la Révolution Française, elle fut aussi une période où des actes de courage, individuels ou collectifs, affirmèrent bien haut la volonté de résistance face à la barbarie, l'affirmation d'une idée forte : nous sommes tous frères et sœurs dans notre humanité.



Cette lutte pour nos valeurs, c'est dans une école publique laïque qu'elle s'incarne à Saint-Jean. Dans l'école Vendémiaire, furent scolarisés des enfants juifs durant les années sombres de ce second conflit mondial. Résistance locale dans un conflit planétaire, mais symbole de la volonté de faire vivre cette fraternité et les valeurs qui la fondent : la liberté, l'égalité, la laïcité.

C'est le sens de la présence, aux côtés de Madame le Maire, de Madame Gisèle Rotbart, venue tout spécialement de Paris où elle réside. Elle était enfant pendant la seconde guerre, et en danger parce que juive. Elle fut cachée, et

protégée par une famille saint-jeannaise, la famille Tholozan, dont l'action et le courage ont d'ailleurs été salués par l'attribution de la médaille des Justes.

En mémoire de leur action, une plaque dédiée au souvenir des enfants juifs qui furent scolarisés à Saint-Jean-de-Moirans a été inaugurée par Madame Laurence Béthune, Maire, Monsieur Robert Veyret, Maire Honoraire, Monsieur Michel Delmas, Premier Adjoint et Madame Gisèle Rotbart.

Nous entendons ainsi rappeler les principes qui doivent guider l'école de notre République : une école ouverte, accueillante, fraternelle, comme elle sut l'être à Saint-Jean entre 1939 et 1945, en accueillant ces enfants pourchassés. Une école fière de ses valeurs pour qui tous les enfants sont dignes de respect, quelle que soit leur origine. Une école fidèle, en cela, au principe de laïcité qui la guide dans l'accomplissement de sa mission : veiller à l'éducation, mais aussi favoriser, au-delà de nos différences, le vivre ensemble.



Petite histoire d'un bâtiment patrimonial : le "four à pain"

Dans beaucoup de communes de France, et bien au-delà, on retrouve disséminés sur le territoire de nombreux four à pain. Quelle est l'origine de ce phénomène ? Il s'agit de remonter dans l'histoire pour suivre l'apparition et l'évolution de cet objet singulier et familier, qui représente une trace de notre passé.

Un objet incontournable de nos campagnes depuis plus de 5000 ans

Les plus anciens fours à pain connus ont été retrouvés en Egypte, et datent de plus de 5000 ans. En Europe, ils se sont développés en liaison avec les progrès de l'agriculture et de la sédentarisation (nées il y a plus de 10 000 ans au Moyen Orient et qui gagnent progressivement l'Europe).



A l'origine faits de pierres et de terre, les fours à pain connaissent une importante transformation sous l'Empire Romain, avec l'introduction de la brique. Depuis ? Guère de changements ! Les fours sont souvent circulaires ou semi-circulaires et surmontés d'un dôme, la forme la plus propice à une bonne répartition de la chaleur. Ils sont parfois construits avec des matériaux trouvés sur place, à défaut de briques naturelles ou réfractaires (résistantes à de très hautes températures). La sole, surface sur laquelle on place le bois de chauffage puis les boules de pâte une fois cendres et braises retirées, est en matériaux réfractaires (briques ou carreaux de terre cuite parfois posés sur un lit de sable) avec le plus souvent une voûte faite de tuileaux ou de briques placées sur champ, souvent enduite d'une épaisse couche de glaise, afin de bien conserver la chaleur.

Le pain, aliment de base des campagnes... A l'origine de l'assiette ?

Jusqu'au 17 ou 18^{ème} siècle, le pain reste l'aliment de base d'une grande partie de la population. La tranche de pain a même servi pendant longtemps d'assiette, servant à la fois de tranchoir et pour récupérer le jus de la viande qui est posée dessus, afin de ne rien perdre (le tranchoir imbibé de jus est souvent distribué aux serveurs, pauvres... ou aux animaux). Le couteau et la cuillère sont connus, mais la fourchette n'arrive en France, via l'Empire Byzantin et l'Italie, qu'au 16^{ème} siècle, importée par la reine Catherine de Médicis puis par son fils, le roi Henri III dans la 2^{ème} moitié du siècle, pour s'imposer progressivement au 18^{ème} siècle et gagner peu à peu toutes les couches de la population, alors que l'assiette, apparue elle aussi au 16^{ème} siècle, a depuis longtemps remplacé la tranche de pain sur les tables !

Contrôler le pain, du champ de blé au four ; une source de revenus pour les Seigneurs

Vers l'An Mil, se met en place le système féodal. Le four représente alors une source de revenus pour les seigneurs. En effet, seul le seigneur peut posséder un four (ou un moulin, un pressoir) dont il perçoit des revenus.

On parle de « banalités », et l'on retrouve alors souvent l'expression de « four banal », four mis à la disposition de la communauté villageoise par le seigneur. Ce dernier a la charge de l'entretenir, en échange du versement d'une taxe, souvent payée sur chaque miche de pain cuite. Lorsqu'existe un « four banal » propriété d'un seigneur, souvent un petit bâtiment rectangulaire distinct des autres maisons, tous les habitants des environs sont obligés de venir y faire cuire leur pain... et donc de payer la taxe. La taxe est le plus souvent perçue directement par le « fournier », ou « talmelier » qui achète ce droit au seigneur.

Au 12^{ème} siècle, le terme « boulanger » s'impose, en référence aux pains ronds, les « boules ». Il est alors un personnage important et respecté du village... Mais pas

Appel

N'hésitez pas à nous faire connaître les joyaux de notre village, parfois cachés, pour que nous puissions faire un article dans le « Petit Journal Saint-Jeannais ».

Contactez la Commission communication via la Mairie ou par mél : com.communication@st-jean-de-moirans.fr

forcément apprécié ! Il façonne le plus souvent de gros pains, à croûte épaisse, bien cuite, pour assurer la conservation pour une semaine, quinze jours, voire plusieurs mois dans les hautes vallées alpines.

L'urbanisation entraîne une importante évolution

Dans les villes, les « banalités », et donc les fours « banals », disparaissent dès le 13^{ème} siècle, remplacés par des boulangeries dont l'approvisionnement et la production sont contrôlés pour éviter les famines, la spéculation et les révoltes qui s'en suivent, comme on le voit dans *Germinal* (l'ouvrage d'Emile Zola édité en 1885, dont Claude Berri a fait un film, sorti en 1993). Il faut attendre entre 1789 et 1793, avec l'abolition des privilèges durant la Révolution Française, pour que ce soit le cas dans toutes les campagnes de France.

Un objet de plus en plus commun

On assiste alors progressivement à la multiplication des fours à pain. Chaque ferme isolée construit le sien, pour assurer son indépendance ; plusieurs fours sont parfois construits près de la place du village. Le pain restant bien souvent l'aliment de base, on estime qu'il faut, jusqu'au 19^{ème} siècle, 4 ha de terres pour produire assez de grains pour nourrir une famille de 10 personnes, composée bien souvent des grands-parents, s'ils sont toujours en vie, des parents et des enfants.

Avec la multiplication des boulangeries dans les communes, le transport du blé et du pain de plus en plus facile, l'usage de ces fours tombe en désuétude, leur existence parfois dans l'oubli, sauf à l'occasion des nombreuses « fêtes du pain » parfois très anciennes (comme celle du Chazelet, près de La Grave, qui existe depuis le 15^{ème} siècle !). En 1995, la « fête du pain » devient officiellement un événement de la vie des villages de France ; 2015 représente la 20^{ème} édition de cette manifestation dont le succès ne se dément pas. De nos jours, ces fêtes se tiennent en mai. Autrefois, certaines se tenaient à l'automne ou à l'entrée de l'hiver, comme c'est encore le cas au Chazelet, où elle a lieu le troisième week-end de novembre. Une manière de constituer des réserves pour passer l'hiver...

Les fours à pain à Saint-Jean

Dans une zone agricole fertile comme la plaine de l'Isère, l'existence de nombreuses fermes, fortifiées ou non, conduit à la multiplication de ces fours, comme c'est le cas sur la commune de Saint-Jean. Le nombre total de fours que notre commune abrite n'est pas connu. Certains sont en bon état et fonctionnent régulièrement (au Delard par exemple), d'autres sont connus mais hors d'usage (four de la grange David ou Rue du 8 mai 45). D'autres, enfin, ne sont connus que de leurs propriétaires...

La municipalité actuelle est désireuse de connaître l'état du patrimoine historique de notre commune, nous profitons de cet article pour lancer un appel afin d'organiser un recensement des fours à pain que compte Saint-Jean : si vous connaissez un four, qu'il soit en bon état ou hors d'usage, faites le savoir à la Mairie.



← Four de M. et M^{me} Maurice Damieux
↓



← Four de M. et M^{me} Bernard Avignon

→ Four de M. et M^{me} Paul Favet



← Four du Chemin de la Sereine

La municipalité profite de cet article pour remercier les familles DAMIEUX, AVIGNON-VEYRON et FAVET pour le prêt de leurs fours lors de la Fête de la cerise et du pain 2015.

2015 : une année exceptionnelle pour le Voironnais Volley Ball !

Le Voironnais Volley-Ball est un des clubs phares de la commune. Aussi, nous avons décidé de le mettre à l'honneur dans ce numéro du Petit Journal.

Nous avons été bien inspirés, puisque cette année, les minimes se sont particulièrement distingués, en accrochant la 3^{ème} place de la Coupe de France. Une raison supplémentaire de vous le présenter.

Né de la fusion entre les clubs de Saint-Jean et de Voreppe

Le Voironnais Volley-Ball a vu le jour en juin 2000, suite à la fusion des clubs de volley-ball de la M.P.T. de Saint-Jean-de-Moirans et du C.S. Voreppe, ce qui confère à ce nouveau-né une existence unique dans le Pays Voironnais.



Pourquoi une telle fusion ? Tout simplement parce que chacune de ces deux entités était confrontée à des problèmes de « stagnation », voire à terme, de survie.

Le **Club Sportif de Voreppe volley-ball**, créé en 1975 avec onze licenciés avait pourtant connu son temps de gloire, comptant lors de la saison 1980-1981 un titre de champion de l'Isère avec ses minimes et celui de Champion départemental de la Ligue Dauphiné-Savoie avec ses juniors en 1983-1984.

Le **Club de volley-ball de Saint-Jean-de-Moirans**, né au sein de la Maison pour Tous, avait été créé en 1980 avec dix licenciés. Mais il a fait bien vite sa place, d'autant que ses responsables successifs se sont toujours attachés à développer ses équipes de jeunes et son école de volley-ball. L'équipe masculine de ce club a intégré la régionale 2 dès 1990, la régionale 1 en 1995, faisant ensuite « l'ascenseur » entre ces deux divisions. Lors de la saison 1998-1999, l'équipe départementale féminine accédait, elle aussi en régionale 2. Reconnu pour sa grande convivialité, le club comptait 83 licenciés en 2000, 58 garçons et 25 filles.

Plus de 150 licenciés et le 2^{ème} club de la région en nombre de jeunes

Aujourd'hui, le Voironnais Volley Ball, fort de plus de 150 licenciés, est présent sur tous les fronts et aborde l'avenir avec sérénité, en s'appuyant sur l'important travail réalisé en direction de la jeunesse. Le VVB est, en effet, le 2^{ème} club de la région en nombre de licenciés « jeunes » derrière un grand club de l'agglomération grenobloise.

Il se déploie en priorité sur le nouveau gymnase de la Grande Sure à Saint-Jean-de-Moirans mais aussi sur deux autres équipements sportifs, le gymnase Béghin de Moirans et l'Arcade de Voreppe.

En fait le Voironnais Volley-Ball accueille des joueurs bien au-delà de ces trois communes, puisqu'il réunit aussi des joueurs venus de Voiron, Rives, Apprieu, La Buisse, Saint-Etienne-de-Crossey, Vourey...

Un club performant

En 2015, le club comptait 2 équipes féminine et masculine évoluant en R2, une équipe féminine en départementale sénior, des minimes et benjamins filles et garçons qui participent à la Coupe de France, 2 équipes FSQT et 1 section loisir mixte.

Cette année 2015, est l'année sportive par excellence... La R2 masculine accédera à la R1 à la saison prochaine, la R2 féminine termine quant à elle, seconde de sa poule, les M13 garçons sont parvenus jusqu'au 6^{ème} tour de la Coupe de France et terminent Vice-champions

régionaux. Mais la plus belle performance de cette saison reste celle des M15 garçons qui ont fini 3^{èmes} de la Coupe de France.

Au sein du VVB, il ne faut pas oublier l'école de volley mixte pour les enfants de 7 à 12 ans, qui compte une quinzaine de licenciés.

Un club présent sur de nombreuses animations

Le VB organise et participe à de nombreuses activités, comme les Virades de l'Espoir à Saint-Jean-de-Moirans, le Téléthon de Voreppe, la vente d'huîtres de Noël, la soirée du club, le tournoi de Centr'Alp et la fête du pain et de la cerise...

Grâce à un bureau dynamique et investi, le président, Gilles Buissier, appuyé cette année par un chargé de promotion, salarié du club, Cédric Partouche, a pu faire rayonner le club tant au niveau sportif qu'institutionnel.

Retrouvez le club sur son site internet, actualisé tous les jours.

Pour contacter le **VVB** :
105, rue Soffrey-de-Callignon
38430 Saint-Jean-de-Moirans
Tél : 09 54 01 94 46
www.voironnaisvolleyball.fr
voironnaisvolley@free.fr





Equipe féminine séniors



Photo : Martial Saint-Jean - CLP DL



Un public nombreux à chaque match



Une participation constante aux animations organisées par la commune



Réception des minimes par M^{me} le Maire, avec les entraîneurs, le Président du club et le Premier Adjoint



Dernière minute Les minimes se classent 3^{ème} de la Coupe de France

Les uns après les autres, les M15 ont passé tous les tours de la Coupe de France pour parvenir à la phase finale qui s'est déroulée à Mougins le 25 mai 2015.

Ils sont montés sur le podium aux côtés des vainqueurs, du club de Mougins, et des Calaisiens, deuxièmes.

Devant la cinquantaine de supporters du club qui avaient fait le déplacement dans le sud, les minimes se sont battus comme des lions face à l'équipe de Cannes pourtant donnée favorite pour terminer en 3^{ème} position. Un tel résultat n'a jamais été atteint en région Rhône-Alpes. Et consécration ultime, leur match a été retransmis sur la chaîne web Youtube en direct et a totalisé plus de 2000 vues à ce jour.

Encore une raison de plus d'être fier de l'école de formation au sein du WB : en plus de la 3^{ème} place de l'équipe, Clément Moracchini a été élu meilleur passeur de France.

Ces bons résultats ont valu aux joueurs, à leurs familles, aux entraîneurs et au Président du club, d'être reçus par Madame le Maire, qui les a félicités de ce beau parcours, tout en leur rappelant qu'au delà des résultats, ils n'oublieraient sans doute jamais les moments partagés entre copains. L'occasion pour les joueurs de porter de nouveau leurs médailles de 3^{ème} de la Coupe de France.

Souhaitons leur de faire au moins aussi bien l'année prochaine !



Auto-Pouce : l'auto-stop sécurisé démarre !

Le premier projet initié par le Conseil de village a été validé par le comité consultatif Saint-Jean Solidaire en présence de Madame Le Maire. Ce projet consiste à mettre en place un mode de déplacement de proximité afin d'améliorer la mobilité des habitants de Saint-Jean-de-Moirans.

Ecologique, économique et créateur de lien social, l'auto-stop sécurisé est une solution originale pour réduire le nombre de véhicules en permettant aux personnes non motorisées de circuler gratuitement pour des trajets de proximité.

Le principe est simple : identifier les propriétaires de véhicules qui souhaitent participer au système de covoiturage, les passagers volontaires et de matérialiser des points de rassemblement.

Ensuite, la mise en relation se fait de façon spontanée comme pour le stop.

Pour sécuriser la relation conducteur/autostoppeur et utiliser le réseau, chaque utilisateur doit déposer un dossier en Mairie en échange duquel il reçoit les éléments de reconnaissance (carte d'adhérent et badge autocollant).

Une charte indique aux utilisateurs les bons usages de sécurité et de courtoisie de ce mode de déplacement. Les mineurs peuvent utiliser ce dispositif avec autorisation parentale.

En pratique

Pièces à fournir par le conducteur

- Permis de conduire de plus de 3 ans
- 1 photo d'identité
- Carte grise du véhicule utilisé
- Attestation d'assurance

Pièces à fournir par l'autostoppeur

- Pièce d'identité
- Autorisation parentale pour les mineurs

Renseignements et inscriptions

- Le Point relais est à la Mairie avec des permanences effectuées par les membres du Conseil de village le samedi matin de 10 h à 11 h 30 (tous les samedis du mois de juin, samedi 4 juillet et samedi 29 août 2015).
- Une permanence sera également assurée durant le forum des associations, le 12 septembre.
- Les inscriptions se poursuivront lors des permanences des élus, deux samedis par mois en Mairie.

Charte du réseau Auto-Pouce

La charte ci-dessous impose le règlement d'utilisation du service Auto-Pouce. Tout membre inscrit à Auto-Pouce s'engage à respecter la présente charte.

- 1 • Piétons ou automobilistes restent libres d'accepter ou non un covoiturage.
- 2 • Les utilisateurs du service Auto-Pouce s'engagent à avoir un comportement respectueux.
- 3 • L'automobiliste amène le piéton aussi près que possible de sa destination en fonction de son propre itinéraire. Aucun détour demandé n'est obligatoire.
- 4 • L'auto-pouce se limite à de courts trajets ; aucune contrepartie financière n'est demandée au piéton.
- 5 • Piétons et automobilistes veillent à leur sécurité et à celle d'autrui. Ils ne doivent pas gêner la circulation.
- 6 • L'automobiliste respecte le code de la route et veille au bon état de son véhicule.
- 7 • L'automobiliste s'engage à être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et conforme à la catégorie du véhicule utilisé dans le cadre de l'auto-pouce.
- 8 • L'automobiliste s'assure de disposer d'une police d'assurance adaptée. Son véhicule devra impérativement être assuré.
- 9 • Il est recommandé de déclarer l'activité de covoiturage à son assureur.
- 10 • Les utilisateurs s'engagent à transmettre des informations exactes lors de leur inscription et à les tenir à jour.
- 11 • Le covoiturage résulte d'un accord direct entre passagers et conducteurs, chacun agissant sous sa seule et entière responsabilité. La Mairie de Saint-Jean-de-Moirans ne peut être tenue responsable en cas d'accident ou de tout incident ou litige de quelque nature que ce soit qui surviendrait lors de l'opération de covoiturage. La Mairie de Saint-Jean-de-Moirans n'est pas responsable des dommages directs ou indirects liés au covoiturage et ne pourra être tenue pour responsable d'un dysfonctionnement.
- 12 • Les utilisateurs de l'auto-pouce signalent toute violation de la présente charte en Mairie.
- 13 • En s'inscrivant au réseau auto-pouce, l'utilisateur s'engage à respecter chaque paragraphe de cette charte.



Majorité

Projet immobilier en centre-village

Pendant la campagne, nous vous avons fait part de notre souhait de recréer du lien social et de redynamiser le centre village. Nous avons aussi la volonté de favoriser la mixité sociale, et de répondre aux obligations du Plan Local de l'Habitat qui nous impose la création d'une vingtaine de logements sociaux sur la commune.

Suite à la fermeture du bar « le Saint-Jeannais », le propriétaire a souhaité mettre en vente le bâtiment, avec le jardin qui l'entoure. Nous y avons vu l'opportunité de concilier ces différents objectifs.

Après plusieurs visites, notamment en compagnie de techniciens, la faisabilité du projet s'est précisée. Nous avons donc décidé d'acquérir ce bien, par délibération du Conseil Municipal du 28 avril dernier (19 voix pour et 4 abstentions).

Nous envisageons la construction de logements sociaux et de locaux commerciaux et la réalisation d'un lieu de rencontre (bar, salon de thé, café-théâtre...). Nous avons choisi de consulter la population au travers du Conseil de Village, afin d'enrichir notre réflexion sur la destination de ce lieu.

Un soutien constant mais raisonné aux associations

L'Etat a décidé de diminuer la dotation générale de fonctionnement versée aux communes. Contrairement à nombre de collectivités, nous avons décidé de ne pas faire supporter aux associations cette baisse de recettes.

Nous restons toutefois vigilants sur la gestion des finances communales. Nous avons donc décidé de définir des critères objectifs, transparents et équitables d'attribution des subventions.

Ces critères s'appuieront notamment sur l'utilité sociale des associations, appréciée au travers des projets, des services rendus à la population et de leur concours à l'animation de la commune.

Notre volonté reste de favoriser le Vivre Ensemble et le lien social. En ce sens, il est essentiel de s'appuyer sur le rôle joué par les associations. L'implication citoyenne qu'elles génèrent est ainsi encouragée par la commune.

Neutralité et rigueur en faveur du développement associatif sont nos principes d'action.

Opposition

L'agence Postale Communale doit-elle déménager en Mairie ?

Une pétition contre ce déplacement est présente à la pharmacie et au cabinet dentaire.

Les élus d'opposition réaffirment leur position sur ce dossier important. Ils se sont exprimés et ont alerté les élus majoritaires lors du Conseil Municipal du 24 mars 2015. Ce débat a déjà eu lieu sous l'ancienne municipalité.

Le fait de vouloir rapprocher, dans un même lieu, l'agence postale de l'administration municipale peut éventuellement permettre d'optimiser le fonctionnement des services de la mairie. Sauf qu'en ce qui concerne l'agence postale, un élément majeur doit guider en priorité la réflexion, à savoir la sécurité du personnel communal, des clients et habitants qui pourraient se rendre en Mairie.

Le maniement d'argent, même limité, dans un lieu non sécurisé est obligatoirement un RISQUE qui ne doit pas être pris à la légère. Souvenons nous qu'en juin 2013 des vandales ont forcé le coffre de la mairie. Quand on voit que l'on se fait tuer pour 50 € (article récent sur le lynchage d'un commerçant) il faut que chacun – élus, employés et Saint-Jeannais – mesure ce risque avant de prendre une telle décision.

TAD : Transport à la demande - Un vrai service ?

Pourquoi la majorité municipale se croit obligée de dénigrer les

élus du précédent mandat au sujet des transports en commun (cf « Vivre Ensemble » 01/15) ? Les élus précédents avaient obtenu l'accord du Pays Voironnais dès 2013 pour le transport à la demande (TAD). L'appel d'offre du P.V étant infructueux, le TAD n'avait pas pu être mis en place avant la fin du mandat et les élus en avaient fait une promesse électorale ! Devenu réalité en janvier 2015, le TAD ne peut cependant être LA solution : réserver la veille est toujours une contrainte.

L'opposition municipale écartée de la cérémonie des vœux au personnel communal. Grande preuve de démocratie participative !

Madame Le Maire a souhaité exclure l'opposition de la cérémonie des vœux organisée pour le personnel communal.

Elle a expliqué lors du Conseil Municipal du 27 janvier que ce choix avait été délibéré car elle souhaitait faire part de son projet politique au personnel. Au bout de 10 mois, il était temps !

Ce projet ne devrait-il pas aussi être connu de l'opposition qui, rappelons le, représente 47 % des Saint-Jeannais ? L'opposition n'a eu d'autre recours que d'adresser ses meilleurs vœux par mail et d'apprendre le projet politique de M^{me} Béthune par oui-dire...

Les grandes déclarations du « Mieux Vivre Ensemble » ont été en éclats très rapidement ! Il est plus facile de donner des leçons que de les appliquer !

Où et comment stationner au centre de Saint-Jean ?

Vous avez constaté que la nouvelle municipalité s'est intéressée, dès son arrivée, à la réglementation routière au sein de la commune. C'est ainsi, par exemple, que la vitesse a été limitée à 20 km/h par la création d'une zone de rencontre autour de la place du Champ de Mars, afin de protéger les piétons et notamment nos enfants. Une réflexion a également été menée, au centre du village, sur le stationnement. C'est sur ce dernier sujet qu'il convient de faire un petit point aujourd'hui.

Les règles générales

Ce sont celles du Code de la route. En fonction de la signalisation, on peut distinguer plusieurs zones :

- **Absence de signalisation particulière** : le stationnement est sans limitation de durée, sauf au-delà de 7 jours (stationnement abusif)
- **Zone bleue 1 h** : place du Champ de Mars et places en épi du parking du Morel. Un disque indiquant l'heure d'arrivée est obligatoire
- **« Arrêt minute »** : limité à 15 minutes
- **Stationnement et/ou arrêt interdit**

Le stationnement dans les rues

Rue du 8 mai 1945 : le stationnement est autorisé, sur les places matérialisées, sans restriction, dans la limite toutefois de sept jours consécutifs.

Rue Soffrey de Calignon (devant la crèche) : il y a deux places de stationnement sans restriction (sauf 7 jours consécutifs) et trois places en arrêt-minute réservées à la crèche, pour déposer et venir chercher les P'tits Loups.

Les parkings

Le parking du Marché aux Cerises

Ce parking doit être privilégié, au regard du nombre de places qu'il propose et de l'absence de restriction (à l'exception toujours du stationnement continu pendant plus de 7 jours consécutifs).

Le parking du Morel

Ce parking, situé entre le Centre socio-culturel et l'école du Sacré-Cœur, est composé de places en zone bleue (les places en épi) et d'autres (parallèles au Chemin du Morel) sans restriction (sauf durant sept jours consécutifs).

En zone bleue, la durée du stationnement est limitée à une heure, entre 8h et 18h, du lundi au samedi.

Le parking de la Place du Champ de Mars

Les places du Champ de Mars sont en zone bleue, sur lesquelles le stationnement est limité à une heure, entre 8 h et 18 h, du lundi au samedi.

Quatre places sont des arrêts-minutes (deux devant la boulangerie et deux devant la pharmacie). Le stationnement y est limité à 15 minutes.

Le contrôle

Le but des zones à stationnement réglementé est de favoriser l'accès aux commerces et aux services.

Les emplacements où l'arrêt ou le stationnement sont interdits, sont définis dans un but de sécurité, notamment pour éviter des manœuvres de véhicules aux endroits où circulent les piétons et particulièrement les enfants, peu visibles.

Il est donc important que chacun fasse preuve de civisme en les respectant.

Le contrôle des stationnements limités dans la durée s'effectue par l'obligation de placer derrière son pare-brise un disque de stationnement, réglé sur l'heure d'arrivée.

Nous avons le plaisir de vous offrir, avec le présent numéro du Petit Journal Saint-Jeannais, un disque au format européen.

N'oubliez pas de l'utiliser !



Fête de quartier aux Cordeliers

Lors d'un échange au sein du Comité Consultatif Saint-Jean Solidaire, l'idée est venue de faire connaître à tous les animations de quartiers qui existent, qui apportent du lien entre les habitants. En montrant des rencontres qui apportent de la convivialité et de la joie, nous espérons susciter d'autres initiatives lors de la fête des voisins ou à tout autre période de l'année. Aujourd'hui nous lançons donc un appel : envoyez vos photos avec un petit commentaire, voire une petite anecdote, l'article deviendra un souvenir partagé et pourra donner de bonnes idées à d'autres.

Aujourd'hui nous sommes très heureux d'évoquer avec vous la petite fête de quartier des Cordeliers. Sachant qu'il est difficile de créer du lien entre habitants de plusieurs immeubles et maisons environnantes, la municipalité a décidé de s'associer au Codase et à la MPT pour trouver les moyens de le faire.

Ces réflexions ont débouché sur une petite fête qui s'est très bien déroulée. Pour cette première, le

comédien burkinabé Pacos, bien connu à Saint-Jean, est venu transmettre sa bonne humeur avec des contes humoristiques et néanmoins pleins de profondeur. Le repas, tiré des sacs, a été très convivial avec le partage des goûts et des saveurs. La Maison des Jeux a permis aux plus jeunes, mais aussi aux adultes, de découvrir des jeux en bois. Certains parents ont été étonnés de voir leurs enfants s'enthousiasmer sur des jeux très différents des jeux vidéo. Une grosse partie de pétanque a suivi pendant que d'autres échangeaient en toute liberté.

Des envies de recommencer, avec des idées nouvelles, ont clôturé cet après-midi où le soleil était de la partie en plein week-end pluvieux.



Kermesse
de la crèche



Gala de la
Lyre Saint-Jeannaise



Tour pédestre





Carnaval des écoles



Vernissage de l'expo-photos



Remise de dictionnaires
aux élèves de CM2
avant leur rentrée en 6^{ème}



Spectacle théâtre
sur le thème de La Laïcité

Voici les gagnants !

La municipalité a organisé deux petits concours ces derniers mois : la « Photo-mystère » du premier numéro du Petit Journal Saint-Jeannais et le « Jeu du 1^{er} avril ».

Nous remercions tous les participants.

Les gagnants sont ceux qui ont répondu le plus rapidement, en nous donnant la bonne réponse bien-sûr.

Pour la « Photo-mystère »

Beaucoup d'entre vous ont reconnu le robinet du bassin situé en face de la MPT. La plus rapide à répondre a été Madame Rey-Fournier, qui a été reçue en Mairie pour recevoir un petit cadeau des mains de Madame le Maire.



Pour le « Jeu du 1^{er} avril »

Nous avons caché trois poissons sur la place de la Mairie. Il s'agissait de les dénicher : sur l'Arbre de la liberté, sur la façade de la Mairie et dans le bassin (vide) devant l'école.

Deux familles ont été les plus rapides pour nous répondre : la famille HAMANI et la famille BIS - PINTO PEREIRA. Parents et enfants ont été reçus en Mairie pour y recevoir un petit cadeau.



Restez à l'affût des prochains concours.
Il y en a déjà un en dernière page du présent numéro. Soyez rapide !

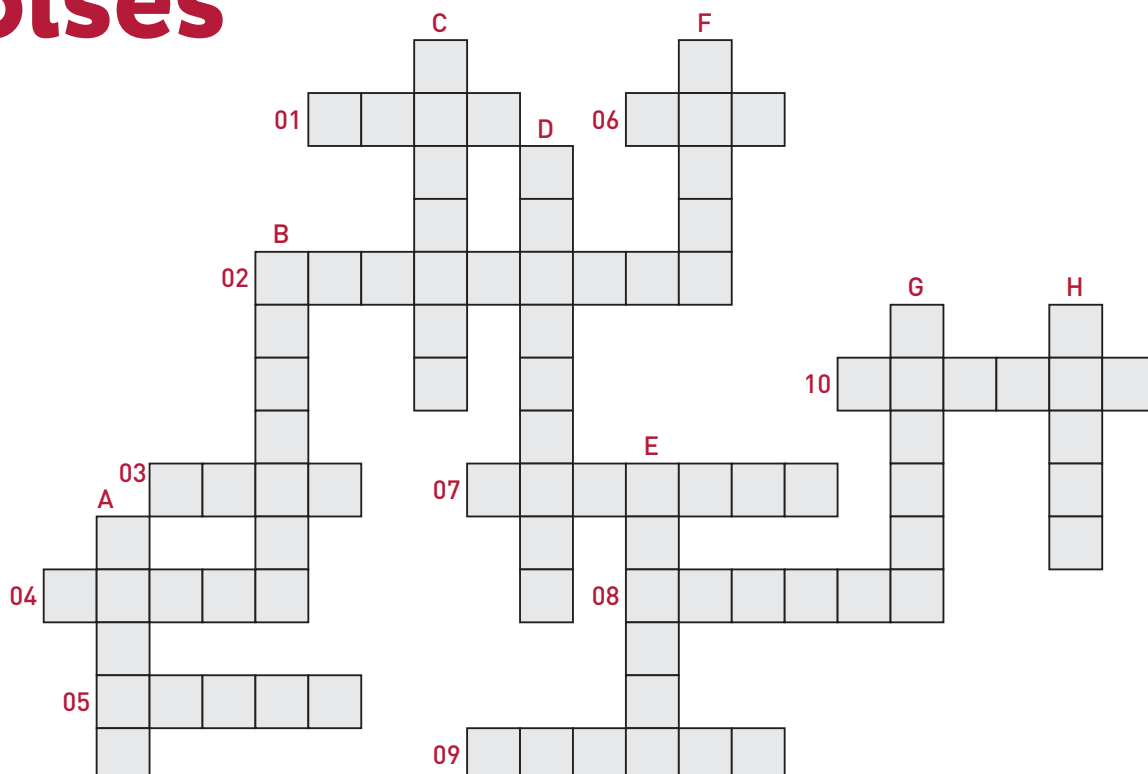
Mots croisés

Horizontalement

- 01 - De Grenoble
- 02 - Va se faire une beauté
- 03 - Comme en Bresse
- 04 - Chauds à la Saint-Jean
- 05 - Femme Conseillère Municipale
- 06 - En révision
- 07 - Saint-Jean en est un
- 08 - Habitante de la Colombinière
- 09 - Maire Honoraire
- 10 - Souterraine

Verticalement

- A - Lit tranquille... ou pas
- B - Ont leur marché
- C - Arbre de la Liberté
- D - Avant les Cordeliers
- E - Blanchisserie
- F - Couleur de la zone
- G - Va trop vite !
- H - Vendémiaire



La photo-mystère

Cette photo a été prise sur Saint-Jean-de-Moirans.
Saurez-vous retrouver à quel endroit ?



Le premier d'entre vous qui donnera la bonne réponse recevra un cadeau qui lui sera remis en Mairie.

Faites vos propositions par mail à l'adresse suivante :
com.communication@st-jean-de-moirans.fr

**Attention : les réponses doivent être envoyées
APRÈS le 20 juillet midi.**

*Toutes les réponses qui seront proposées avant
ne seront pas prises en compte.*

*Si personne n'a trouvé la bonne réponse le 15 août,
des indices seront donnés régulièrement sur la
page Facebook de la commune.*

Soyez le plus rapide !

Mairie

Place du Champ de Mars ■ 38430 Saint-Jean-de-Moirans

Tél : 04 76 35 32 57 ■ Fax : 04 76 35 65 70

Mél : mairie@st-jean-de-moirans.fr

www.st-jean-de-moirans.fr